

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: **Ortho Plaster**

Autres moyens d'identification:

Synonymes: None

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisations autorisés/restreintes du produit : Aucune.

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: Kulzer, LLC (Mitsui Chemicals Group)

Adresse: 4315 South Lafayette Blvd.
South Bend, Indiana 46614-2517
USA

Téléphone pour informations générales: 800-431-1785

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: Chemtrec @ 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Pictogrammes GHS:



Mot de mise en garde: DANGER

Classe GHS: Toxicité spécifique sur les organes cibles, exposition répétée. Catégorie 1. (Inhalation, Lung).
Cancérogénicité. Catégorie 2..
Irritation oculaire. Catégorie 2..
Irritation cutanée. Catégorie 2..

Mention de danger: H372 - Une exposition prolongée ou répétée peut causer des lésions aux organes
H351 - Produit suspect de causer le cancer
H319 - Provoque des irritations oculaires graves
H315 - Provoque des irritations cutanées

Conseils de prudence: P201 - Demander des instructions spéciales avant d'utiliser ce produit.
P202 - Ne pas manipuler ce produit avant de lire et comprendre tous les avis de sécurité.
P260 - Ne jamais inhaler les vapeurs, les gouttelettes en suspension, les émanations gazeuses, les particules en aérosol et les poussières de ce produit.
P264 - Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
P270 - Ne jamais manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.
P280 - Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.
P308+P313 - Si une personne est exposée ou inquiète: consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
P314 - En cas de malaise, consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
P321 - Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
P332+P313 - Si une irritation cutanée se développe : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P405 - Ranger dans un lieu fermé à clé.
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux: Un contact oculaire avec la poussière peut causer une irritation.

Peau: Peut causer une irritation cutanée.

Inhalation: Possiblement nocif en cas d'inhalation.

Ingestion: Peut être dangereux si ingéré.

Organes cibles: Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif.

Aggravation des conditions préexistantes: Aucune généralement connue.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Titanium Dioxide	13463-67-7	0.1 - 1 par poids	
Lime	1305-62-0	1 - 5 par poids	
Calcium Carbonate	1317-67-3	1 - 5 par poids	
Polyvinyl Alcohol	9002-89-5	1 - 5 par poids	
Portland Cement	65997-15-1	1 - 5 par poids	
Plaster of Paris	26499-65-0	80 - 90 par poids	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Description des mesures nécessaires:

Contact oculaire:	Si la poussière entre dans les yeux. Rincer les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Contact cutané:	Si la poussière se dépose sur la peau. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Si une irritation se manifeste ou persiste, consulter un médecin.
Inhalation:	En cas d'inhalation de poussières, amener la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion:	L'ingestion de ce matériau est peu probable. Dans une telle situation, surveiller la personne pendant plusieurs jours en étant attentif à toute obstruction intestinale partielle ou complète.

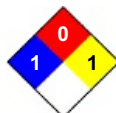
SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

Agent extincteur approprié: Utiliser un agent extincteur approprié pour circonscrire les incendies environnants. Si de l'eau est utilisée pour combattre un incendie, creuser le sol pour endiguer les écoulements entrants/sortants

Cotes NFPA:

Santé selon NFPA: 1
Inflammabilité selon NFPA: 0
Réactivité selon NFPA: 1



SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Précautions personnelles: Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée. Les personnes devant intervenir sur le site d'un déversement accidentel doivent porter une combinaison, des gants, des lunettes de sécurité et tout autre vêtement protecteur au besoin. Des lunettes chimiques ajustées peuvent être nécessaires dans certaines circonstances pour éviter tout contact oculaire avec la poussière. Après le nettoyage d'un déversement, les intervenants doivent se laver et changer de vêtement afin d'éviter toute contamination personnelle.

Précautions environnementales:

Précautions environnementales: Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Méthodes d'endiguement: Recueillir le déversement et prévenir toute propagation par revêtement, endiguement ou d'autres moyens. Éviter la formation de poussière.

Méthodes de nettoyage: Contrôler la source du déversement s'il est possible de le faire avec sécurité. Restreindre l'accès à la zone de déversement jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. Endiguer immédiatement le déversement et contrôler les écoulements entrants/sortants. Nettoyer les matériaux déversés en prenant les précautions indiquées dans la section 8 (protection personnelle) et en utilisant des méthodes qui minimiseront la production de poussière. Les matériaux non contaminés peuvent être récupérés et retournés au processus. Les matériaux contaminés doivent être placés dans des récipients correctement étiquetés pour récupération/élimination ultérieure. Les résidus doivent être traités et éliminés conformément à toutes les exigences locales, provinciales et nationales.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention: Aucune procédure spéciale n'est requise pour ce matériau. Éviter la formation de poussière.

Habitudes d'hygiène: Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. Ne pas respirer les poussières.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage: Pas de conditions spéciales de stockage requises.

SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Titanium Dioxide :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 10 mg/m³

Lime :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 5 mg/m³

Directives OSHA: PEL-TWA: 5 mg/m³ Fraction respirable (R)
PEL-TWA: 15 mg/m³ Particules/poussières totales (T)

Portland Cement :

Directives ACGIH: TLV-TWA: 1 mg/m³ (E,R)

TLV-TWA: 1 mg/m³ Fraction respirable (R)

Directives OSHA: PEL-TWA: 5 mg/m³ Fraction respirable (R)
PEL-TWA: 50 mppcf Particules/poussières totales (T)
PEL-TWA: 15 mg/m³ Particules/poussières totales (T)

Plaster of Paris :

Directives OSHA: PEL-TWA: 15 mg/m³ Particules/poussières totales (T)
PEL-TWA: 5 mg/m³ Fraction respirable (R)

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie: Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166. Des lunettes chimiques ajustées peuvent être nécessaires dans certaines circonstances pour éviter tout contact oculaire avec la poussière.

Description de la protection cutanée: Une combinaison complète ou d'autres vêtements de travail, des lunettes de sécurité et des gants sont recommandés pour éviter toute exposition directe prolongée ou répétitive de la peau et des yeux.

Protection des mains: Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.

Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les employés font face à des concentrations atmosphériques de particules/poussières supérieures à la limite d'exposition, ils doivent alors porter un appareil respiratoire homologué.

Pictogrammes PPE:



SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

État physique:	Poudre fine.
Couleur:	Blanche neige
Odeur:	Indéterminée.
Point d'ébullition:	Indéterminée.
Point de fusion:	Indéterminée.
Gravité spécifique:	2.3
Solubilité:	SLIGHT, 0.2% AT 40°C IN WATER
Pression de vapeur:	Indéterminée.
Pourcentage volatil:	Indéterminée.
Point D'Évaporation:	Indéterminée.
pH:	Indéterminée.
Point d'éclair:	Indéterminée.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Indéterminée.
Température d'auto-inflammation:	Indéterminée.
Teneur en COV:	Indéterminée.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:

Stabilité chimique: aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Dispersion de poussière dans l'air.

Matériaux incompatibles:

Matériaux incompatibles: Aucun en utilisation normale.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Lime :

Yeux: Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 10 mg [Grave] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 7340 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Polyvinyl Alcohol :

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >20 gm/kg [Comportement - Altération de la durée de sommeil (y compris variation du réflexe de redressement) Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Comportement - Faiblesse des muscles]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : 23854 mg/kg [Comportement - Faiblesse des muscles Système gastro-intestinal - Hypermotilité, diarrhée Foie - Autres changements] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

Écotoxicité: Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

Stabilité de l'environnement: Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

Élimination des déchets: Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'EPA et/ou l'état et les directives locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

Numéro ONU DOT: N'est pas réglementé comme étant un matériau dangereux pour le transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

Canada SIMDUT: Contrôlé - Classe : Toxique D2B
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger de la réglementation sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations exigées par ces règlements.

Titanium Dioxide :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Lime :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Polyvinyl Alcohol :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

Portland Cement :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Canada DSL : Énuméré

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 1

Danger d'incendie HMIS: 0

Réactivité selon HMIS: 1

Protection personnelle selon HMIS: X

Danger pour la santé selon	1
Danger d'incendie	0
Réactivité	1
Protection personnelle	X

Fiche signalétique révisée le: Mai 25, 2015

Format FS:

Auteur du SDS: Regulatory department

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.